

## Séance du 4 avril 2023

L'an 2023, le 4 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Claire Van Schaik, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon, Guy Daguéné,

Excusée : Sonia Surblé,

Absent : Jérôme Jousselin.

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

### **1- Délibération n° D18 2023 - Approbation des comptes de gestion 2022 : budgets Commune, Assainissement et Lotissement : Approuvée**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 12 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

### **2- Délibération n° D19 2023 – Approbation du compte administratif 2022 – Budget commune : Approuvée**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

- **Approuve** le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement**

Excédent reporté :	105 511,10 €
Recettes exercice :	566 267,00 €
Dépenses exercice :	461 890,20 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	209 887,90 €

#### **Section d'investissement**

Déficit reporté :	- 160 808,71 €
Recettes exercice :	225 357,34 €
Dépenses exercice :	175 373,31 €
Résultat de clôture : Investissement	- 110 824,68 €

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 24 926,50 €

Recettes d'investissement : 73 788,00 €

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 11 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

### **3- Délibération n° D20 2023 – Approbation du compte administratif 2022 – Budget Assainissement : Approuvée**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

- **Approuve** le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement**

Excédent reporté :	14 165,98 €
Recettes exercice :	24 056,46 €
Dépenses exercice :	21 712,27 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	16 510,17 €

#### **Section d'investissement**

Excédent reporté : 12 323,27 €

Recettes exercice : 13 594,27 €

Dépenses exercice :	7 638,43 €
<u>Résultat de clôture : Investissement</u>	<u>18 279,11 €</u>

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

• **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 11 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

#### **4- Délibération n° D21 2023 – Approbation du compte administratif 2022 – Budget**

##### **Lotissement : Approuvée**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

• **Approuve** le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

##### **Section de fonctionnement**

Déficit reporté : - 0,20 €

Recettes exercice : 124 524,69 €

Dépenses exercice : 124 524,69 €

Résultat de clôture : Fonctionnement - 0,20 €

##### **Section d'investissement**

Excédent reporté : 0,33 €

Recettes exercice : 121 105,89 €

Dépenses exercice : 124 524,69 €

Résultat de clôture : Investissement - 3 418,47 €

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

• **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 11 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

#### **5- Délibération n° D22 2023 – Affectation du résultat 2022 – Budget Commune : Approuvée**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 209 887,90 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 105 511,10 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 104 376,80 €

Soit un résultat à affecter : + 209 887,90 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (D 001) :

- 110 824,68 €

Solde des restes à réaliser en investissement : + 48 861,50 €

3- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2021 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Besoin à couvrir (Affectation au compte 1068) :

61 963,18 €

Solde (Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002) : 147 924,72 €

Pour : 12 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

**6- Délibération n° D23 2023 – Affectation du résultat 2022 – Budget Assainissement : Approuvée**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 16 510,17 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 14 165,98 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 2 344,19 €

Soit un résultat à affecter : + 16 510,17 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (R 001) :

+ 18 279,11 €

Solde des restes à réaliser en investissement : + 0,00 €

3- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : + 16 510,17 €

Pour : 12 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

**7- Délibération n° 24 2023 – Affectation du résultat 2022 – Budget Lotissement : Approuvée**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de – 0,20 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) - 0,20 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 0,00 €

Soit un résultat à affecter : - 0,20 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (D 001) :

- 3 418,47 €

Solde des restes à réaliser en investissement : + 0,00 €

3- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : - 0,20 €

Pour : 12 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

**8- Délibération n° 25 2023 – Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 : Approuvée**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

• **décide** de voter les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2023 suivants :

- Taxe foncière (bâti) 34,18 %

- Taxe foncière (non bâti) 26,88 %

- Taxe d'habitation résidences secondaires : 18,27 %

• **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Pour : 10 voix Contre : 1 voix Abstention : 1 voix

**9- Délibération n° 26 2023 – Mise en place de virements de crédits – Budget Commune : Approuvée**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

• **Autorise** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2023, pour le budget Commune, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et

investissement), soit :

- 5 320,05 € pour la section de fonctionnement,

- 6 881,40 € pour la section d'investissement,

• **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**10- Délibération n° 27 2023 – Mise en place de virements de crédits – Budget Lotissement : Approuvée**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

• **Autorise** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2023, pour le budget Lotissement, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement, soit :

- 4 000,00 € pour la section de fonctionnement,

- 0,00 € pour la section d'investissement,

• **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**11- Délibération n° 28 2023 – Vote des budgets primitifs 2023 : Budgets Commune, Assainissement et Lotissement : Approuvée**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2023 conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, et pour le budget principal avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Le **budget principal de la Commune**, pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 669 722,72 €

Recettes : 669 722,72 €

Section d'Investissement

Dépenses : 479 821,24 €

Recettes : 479 821,24 €

Le **budget annexe Assainissement**, pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 36 839,40 €

Recettes : 36 839,40 €

Section d'Investissement

Dépenses : 37 618,51 €

Recettes : 37 618,51 €

Le **budget annexe Lotissement**, pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 324 524,89 €

Recettes : 324 524,89 €

Section d'Investissement

Dépenses : 248 394,01 €

Recettes : 248 394,01 €

Pour : 12 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

**12- Délibération n° 29 2023 – Devis chauffe-eau de la salle polyvalente : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **retient** le devis de l'entreprise Chaillou pour un montant de 1 686,10 € HT, soit 2 023,32 € TTC,

• **dit que** la dépense sera mandatée en section d'investissement à l'opération n°88 « Bâtiments communaux » au budget 2023 de la commune,

• **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

**13- Délibération n° 30 2023 – Devis photocopieur école : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **décide** d'opter pour une location de photocopieur sur une durée de 5 ans,

• **retient** le devis de la société Rex-Rotary pour un montant 122,00 € HT par trimestre et un coût de page N&B de 0,0050 € HT,

• **autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

#### **14- Délibération n° 31 2023 – Demande d'aide Amendes de police pour l'achat d'un radar pédagogique : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Sarthe au titre des Amendes de police à hauteur de 50 % du montant HT pour l'opération susmentionnée,
- **décide** d'engager l'opération susvisée au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation des Amendes de police,
- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

#### **15- Délibération n° 32 2023 – Demande de subvention Plan départemental d'investissements durables 2022-2025 : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet d'investissement pour le renouvellement de l'éclairage public de la commune d'Avezé en leds,
- **sollicite** une subvention du Conseil départemental de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 20 000,00 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### **16- Délibération n° 33 2023 – Groupement de commande pour la passation de contrats d'assurance : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de valider** la création d'un groupement de commande ayant pour objet le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et la passation des marchés de prestations d'assurance pour les collectivités membres,
- **d'adhérer** au groupement de commande précité et d'accepter les clauses de la convention de groupement,
- **de désigner** la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise coordonnateur du groupement et de lui permettre de mener à bien ses missions telles que définies dans la convention de groupement (notamment lancer, attribuer et signer les marchés correspondants),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande ainsi que tout acte découlant de son exécution,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais correspondants.

#### **17- Demande d'aide financière : Ajournée**

#### **18- Délibération n° 34 2023 – Convention entre la commune d'Avezé et l'association ASVPA : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'occupation et d'usage du terrain communal situé derrière l'église entre la commune d'Avezé et l'association ASVPA ci-annexée,
- **Précise** que cette convention est conclue pour une durée de trois ans, reconductible tacitement tous les ans avec une possible résiliation à tout moment par l'une des parties moyennant un préavis de trois mois,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

#### **DIVERS**

- **Vente d'une bande de terrain communal Lotissement de Jault** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 21 mars 2023, il a été décidé d'autoriser la vente d'une bande de terrain communal cadastré AB 507, sous réserve de l'absence de réseaux enterrés sur ladite bande de terrain.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la présence d'une canalisation d'eau potable et que toute construction y est donc interdite.

- **Groupement de commande marché fournitures d'électricité et gaz** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise propose d'adhérer à un groupement de commande pour un marché de fournitures d'électricité et de gaz de ville. Etant donné que la commune d'Avezé est au tarif réglementé pour l'électricité, le Conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce groupement de commande.

- **Enquête Centre de gestion sur la protection sociale complémentaire** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le centre de gestion de la Sarthe a envoyé un questionnaire pour la protection sociale complémentaire suite à l'obligation pour les communes de financer une partie des frais assurantiels individuels des agents par les employeurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prévoyance et

du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la santé. Il est demandé de répondre à cette enquête avant le 15 avril 2023.

- **Demande de location de la salle polyvalente pour le week-end du 9 novembre 2024 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de location de la salle polyvalente a été reçue en mairie pour le week-end du 9 novembre 2024. Sachant que le repas communal des aînés a lieu traditionnellement le 11 novembre, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur cette demande. Le Conseil municipal donne un avis favorable à la location de la salle polyvalente en précisant que la salle devra être libérée à 17h00 au plus tard le dimanche 10 novembre 2024.

- **Tilleul du terrain de loisirs :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le tilleul planté en 2022 se meure. La société SINFOLIA Végétal services qui a vendu cet arbre propose de le remplacer à l'automne avec une participation à 50 % de la commune.